



3516, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2X 2H7
tél. : 514.282.VERT (8378)
www.ecologieurbaine.net

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Plan de déplacement urbain (PDU) du Plateau-Mont-Royal

Réaction du Centre d'écologie urbaine de Montréal au Rapport de consultation publique

Montréal, le 6 octobre 2008 – Le Centre d'écologie urbaine de Montréal félicite la Commission de la sécurité urbaine et de la circulation (CSUC) pour son rapport de consultation publique dont il appuie la grande majorité des recommandations. Nous sommes heureux de constater que, pour certains éléments, la Commission propose une vision plus globale et durable que celle présentée dans le document de consultation de l'arrondissement. Les recommandations concernant l'avenue du Mont-Royal, à titre d'exemple, sont particulièrement emballantes. Ainsi, l'idée « de produire un plan d'aménagement global de l'avenue du Mont-Royal favorisant le piéton et qui inclura les rues avoisinantes ainsi qu'une solution adéquate pour le transport en commun » répond bien mieux aux souhaits de la population que les projets pilotes de piétonisation sur quelques tronçons proposés par l'arrondissement. Les recommandations relatives à la définition et à la mise en œuvre de quartiers verts nous semblent également à la hauteur des attentes exprimées dans les différents mémoires soumis à la Commission.

Il nous reste maintenant à espérer que ces recommandations fassent leur chemin jusqu'au PDU final et qu'elles soient par la suite réellement mises en œuvre. Nous craignons quelque peu qu'elles subissent le même sort que celles formulées par la Commission de l'aménagement et du développement durable (CAUDD) en 2004, très novatrices, mais dont plusieurs n'ont pas été retenues ou ont été fortement édulcorées dans le document final. L'autre grand point d'interrogation demeure le peu d'information fournie sur le coût des différentes mesures proposées et sur les ressources budgétaires disponibles pour leur mise en œuvre.

Le Centre d'écologie urbaine de Montréal tient particulièrement à appuyer les éléments suivants du rapport de la CSUC :

- La reconnaissance qu'un environnement plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes ainsi que la réduction des déplacements motorisés sont des préoccupations majeures des citoyenNEs (p. 9).
- Les recommandations sur les quartiers verts (pp. 22-23), soit la demande de précision et d'enrichissement de la vision et de la définition du concept de quartier vert, l'élargissement du territoire à considérer pour qu'il inclue les collectrices et, éventuellement, les artères ainsi que la création, à long terme, d'un réseau de quartiers verts interreliés.
- La forte incitation à mettre en œuvre en priorité, et à court terme, certaines actions structurantes de manière à montrer clairement la volonté de l'arrondissement de penser autrement l'aménagement de nos milieux de vie et la planification de la mobilité (Recomm. 1; p. 22).
- La recommandation de faire appliquer sans délai la réglementation interdisant de stationner à moins de 5 mètres d'une intersection (p. 27), ce qui contribuerait fortement à accroître la sécurisation des intersections pour les piétons et les cyclistes.
- La volonté d'inclure dans le PDU des cibles intermédiaires pour les actions à long terme, des indicateurs et un mécanisme participatif de reddition de compte annuelle (Recomm. 5).

Toutefois, nous émettons quelques réserves concernant les points suivants :

- Le document de consultation de l'arrondissement ne formule pas de vision claire permettant de se projeter vers l'arrondissement que l'on souhaite mettre en place à long terme et orientant l'ensemble des actions à poser pour y arriver. Nous aurions souhaité que la Commission, à défaut d'en présenter une elle-même, souligne cette lacune.
- La Commission parle à plusieurs reprises de la hiérarchie du réseau routier de l'arrondissement et fait souvent mention des rues « résidentielles ». Il n'est pas clair cependant, dans l'analyse de la Commission, que les rues désignées « artères » sont également considérées comme des rues résidentielles. Les rues locales, collectrices et artérielles (rues, avenues et boulevards) font pourtant toutes partie du milieu de vie qu'est le Plateau et servent toutes substantiellement à des usages résidentiels, comme le rappellent nombre de participants à la consultation publique (ce que la Commission souligne d'ailleurs). Aussi, en plus de leur vocation résidentielle, ces rues désignées artères accueillent souvent des établissements et lieux publics sensibles – écoles, garderies, parcs, etc. – dont la fréquentation par de nombreux piétons, dont des enfants, rend nécessaire des mesures particulières. Ainsi, une limite de 30 km/h, si elle est jugée nécessaire autour des écoles situées sur des rues « locales » ou « collectrices », devrait également l'être sur les rues « artérielles ». Les intersections traversées par ces dernières devraient aussi bénéficier d'aménagements facilitant la traversée des piétons en tout confort et toute sécurité.
- Une des actions importantes proposées par le document de consultation n'est que très brièvement abordée par la Commission : l'adoption d'une politique d'apaisement de la circulation. Pourtant, bien des améliorations doivent être apportées à la proposition du document de consultation. Ainsi, comme l'ont recommandé le Centre d'écologie urbaine de Montréal et la Coalition pour la réduction et l'apaisement de la circulation dans leurs mémoires, une politique efficace d'apaisement de la circulation doit inclure : la reconnaissance d'emblée du besoin d'améliorer la sécurité par l'aménagement de toutes les rues (une telle politique ne consiste pas à saupoudrer ponctuellement quelques mesures superficielles), une façon systématique de répondre aux demandes et d'identifier les besoins ainsi que des lignes directrices concernant l'intégration des mesures d'apaisement de la circulation à tous les projets de réfection des voies publiques.

Enfin, le rapport formule des suggestions, propositions et remarques importantes qui ne sont pas présentées comme des recommandations formelles. Par exemple, à la page 32, « la Commission propose d'étudier la possibilité d'éliminer des parcs et des cours d'école toutes les places de stationnement pour véhicules motorisés ». À la page 35, « la Commission tient à souligner le sérieux problème de sécurité que pose le déneigement inadéquat des trottoirs aux piétons et de façon plus grave aux personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle ». Ces observations et propositions méritent également une lecture attentive et nous espérons que l'arrondissement les prendra en considération dans la rédaction du PDU final.

- 33 -

Pour information :

Luc Rabouin, Coordonnateur

514.582.4086

lrabouin@ecologieurbaine.net

Annie Rochette, Chargée de projet développement durable

514.282.8378

annie@ecologieurbaine.net

Centre d'écologie urbaine de Montréal

3516, avenue du Parc, Montréal